

COMMUNIQUE PRESSE

Nice, Lundi 19 octobre 2015

PLAN D' ACTIONS DE LA CCI NICE COTE D'AZUR ET LANCEMENT D'UNE OPERATION DE CROWFUNDING

Dès le lendemain des intempéries du 3 octobre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'est fortement mobilisée pour apporter une aide concrète aux entreprises et commerces impactés : N° de téléphone 0800 422 222, lancement d'un guide unique sur le "dispositif d'accompagnement des établissements sinistrés », permanence dans les sites CCI Nice Côte d'Azur, visites sur le terrain... Ce sont plus de 900 entreprises et commerces sinistrés qui ont été recensés les collaborateurs CCI Nice Côte d'Azur et Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes sur les zones de Cannes, Cannes la Bocca, Biot, Mandelieu, Cagnes sur mer, Villeneuve Loubet, Vallauris, Antibes et Nice.

Face à une situation sans précédent, avec 1800 entreprises et commerces impactés et près de 10 000 emplois menacés, l'accompagnement doit plus que jamais se poursuivre.

L'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte a donc acté, lundi 19 octobre, la création d'un **fonds d'aides en faveur des entreprises sinistrées**, le lancement d'une opération de **crowdfunding** et la mise en place **d'un plan d'actions en 8 points** pour permettre aux entreprises azuréennes de se relever.

Un fonds d'aides pour les entreprises sinistrées

La CCI Nice Côte d'Azur décide d'affecter une somme de 300 000 €, pris sur son fonds de réserve, pour créer un fonds d'aides en faveur des entreprises sinistrées. Ce fonds sera complété par une allocation de 100 000 € émanant de la CCIR PACA, de 25 000 € émanant de la CCI du Var. Un appel à solidarité au niveau du réseau national des CCI de France permettra d'abonder ce fonds.

Lancement d'une plateforme de financement participatif

La CCI Nice Côte d'Azur va faire appel, dès la semaine prochaine, à une plateforme de financement participative dit de « crowdfunding » avec « Galoo » pour que particuliers et entreprises puissent faire un don aux entreprises sinistrées. Ces dons qui ouvriront droit à des réductions fiscales à hauteur de 66 %, seront directement versés à la CCI Nice Côte d'Azur qui les redistribuera aux entreprises concernées en complément des aides directes allouées par le fonds CCI. En complément des aides financières, la CCI s'engage à doter ces entreprises d'ordinateurs, grâce en partie à la solidarité des grandes entreprises du département.

Pour Bernard Kleynhoff, Président de la CCI Nice Côte d'Azur **«Le drame humain qui a affecté notre territoire restera dans la mémoire des Azuréens mais nous pouvons déjà saluer le courage et les efforts mis en œuvre pour dépasser collectivement cette terrible actualité. La création d'un fonds d'aides alimenté par une opération de crowdfunding constitue le premier axe d'un vaste plan d'actions que la CCI Nice Côte d'Azur va mettre en œuvre au service des entreprises et commerces sinistrés. Au niveau des aides, Il est essentiel d'obtenir un moratoire fiscal et social avec les élus locaux»**

Le plan d'actions en 8 points

1. Identification des entreprises sinistrées avec la CMA et les collectivités
2. **Construire avec la Préfecture, la CMA et nos partenaires URSSAF, RSI, Finances Publiques un dossier unifié et unique**

3. Solliciter la solidarité de grandes entreprises du département (don de PC par exemple)
4. Coordonner avec la Préfecture, la CMA, la Région, le Département et les intercommunalités de Sophia et de Cannes les aides
5. Communiquer avec les syndicats hôteliers de Nice, Cannes, le CRT et les Offices et les acteurs du tourisme au niveau national
6. Créer un fonds d'aides CCI
7. Obtenir de l'Etat un FISAC pour les entreprises et commerces
8. Inscrire notre action dans la durée